

DÉLIBÉRATION**COMMUNE DE VALLONS-DE-L'ERDRE
(LOIRE ATLANTIQUE)****SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 SEPTEMBRE 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le vingt septembre à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de VALLONS-DE-L'ERDRE, dûment convoqué le quatorze septembre deux mille vingt-deux, s'est réuni salle du conseil municipal à VALLONS-DE-L'ERDRE, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves PLOTEAU, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

PRÉSENTS : Monsieur le Maire, Madame Sophie GILLOT, Madame Gaëlle TERRIEN, Monsieur Franck COUTY, Monsieur Hubert PLOTEAU, Madame Magali PETITRENAUD, Monsieur Mickael VALLÉE, Monsieur Olivier BÉZIE, Madame Gaëlle BOURGEOIS, Monsieur Olivier CADIOT, Monsieur Frédéric DUBOIS, Madame Christelle ESNAULT, Madame Sonia ESNAULT, Monsieur David ÉVAIN, Madame Jennifer GODIN, Monsieur Frank GUILLAUX, Madame Catherine HAMON, Monsieur Nicolas LEDUC, Monsieur Thierry MARQUIS, Madame Maud MERING, Madame Laëtitia NYS, Madame Marie-Danielle RICHARD, Madame Dominique RIOU, Monsieur Stéphane TRÉBOUVIL et Monsieur Thierry VANDAELE

EXCUSÉS : Monsieur Luc LÉPICIER, Madame Léa GUILLET ayant donné pouvoir à Madame Laëtitia NYS, Madame Valérie VÉRON ayant donné pouvoir à Madame Maud MERING et Madame Louise MOREAU

ABSENTS : Madame Sabine ANGINARD, Monsieur Sébastien FOULONNEAU, Monsieur Stéphane PIERRE et Madame Marine VIAUD

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Frédéric DUBOIS

Nombre de conseillers

En exercice.....33

Présents.....25

Votants27

DCM n°165/2022 - T165 - 4.1.1**Personnel communal - modification du tableau des effectifs au 1^{er} octobre 2022**

Rapporteur : Madame GILLOT

Recrutement du responsable du pôle famille

L'agent responsable du pôle famille ayant demandé une disponibilité pour convenances personnelles à compter du 1^{er} septembre 2022 était titulaire du grade d'animateur territorial alors que la candidate recrutée pour occuper ce poste est éducatrice de jeunes enfants.

Il est donc proposé au conseil municipal d'ouvrir un poste d'éducateur territorial de jeunes enfants à temps complet et de supprimer un poste d'animateur territorial à temps complet à compter du 1^{er} octobre 2022.

Nomination par voie de promotion interne (création d'un poste de rédacteur territorial et suppression d'un poste d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe)

Considérant que le dossier de promotion interne d'un agent a été retenu par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loire-Atlantique,

Considérant que cet agent figure sur la liste d'aptitude dressée par Monsieur le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loire-Atlantique à compter du 1^{er} juillet 2022,

Considérant l'avis favorable des membres de la commission communale moyens généraux en date du 12 septembre 2022,

Il est proposé au conseil municipal de nommer cet agent sur un grade de rédacteur territorial à compter du 1^{er} octobre 2022.

Création d'un poste d'adjoint technique territorial

Considérant qu'il est nécessaire de renforcer le service des espaces verts et de la voirie,

Considérant l'avis favorable des membres de la commission communale moyens généraux en date du 12 septembre 2022,

Il est proposé au conseil municipal de créer un poste d'adjoint technique territorial à temps complet à compter du 1^{er} octobre 2022.

Régularisation du tableau des effectifs suite à la délibération numéro 140/2022 en date du 18 juillet 2022

Comme annoncé dans la délibération numéro 140/2022 en date du 18 juillet 2022 et afin de régulariser le tableau des effectifs, il est proposé au conseil municipal de supprimer les postes suivants :

- un poste d'agent territorial des écoles maternelles principal de 2^{ème} classe à temps non complet (30 heures 00),
- un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **SUPPRIME** un poste d'agent territorial des écoles maternelles principal de 2^{ème} classe à temps non complet (30 heures 00), un poste d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à temps complet, un poste d'animateur territorial à temps complet et un poste d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe à temps complet ;
- **CRÉE** un poste d'éducateur territorial de jeunes enfants à temps complet, un poste de rédacteur territorial à temps complet et un poste d'adjoint technique territorial à temps complet ;
- **MODIFIE** le tableau des effectifs au 1^{er} octobre 2022 comme suit :

Filière administrative		
Effectif	Grade	Durée hebdomadaire de service
1	Directeur Général des Services sur emploi fonctionnel	35 heures 00
1	Attaché principal territorial	35 heures 00
2	Attaché territorial	35 heures 00
2	Rédacteur territorial principal de 1 ^{ère} classe	35 heures 00
3	Rédacteur territorial	35 heures 00
1	Rédacteur territorial	30 heures 00
4	Adjoint administratif territorial principal de 1 ^{ère} classe	35 heures 00
4	Adjoint administratif territorial principal de 2 ^{ème} classe	35 heures 00
2	Adjoint administratif territorial principal de 2 ^{ème} classe	31 heures 30
2	Adjoint administratif territorial	35 heures 00
2	Adjoint administratif territorial	30 heures 00
1	Adjoint administratif territorial	28 heures 00
1	Adjoint administratif territorial	17 heures 30
1	Adjoint administratif territorial	15 heures 00
1	Adjoint administratif territorial	14 heures 00
Filière technique		
Effectif	Grade	Durée hebdomadaire de service
1	Ingénieur territorial	35 heures 00
11	Adjoint technique territorial principal de 1 ^{ère} classe	35 heures 00
4	Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe	35 heures 00
1	Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe	32 heures 00
1	Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe	30 heures 30
1	Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe	30 heures 00
11	Adjoint technique territorial	35 heures 00

2	Adjoint technique territorial	30 heures 00
1	Adjoint technique territorial	28 heures 00
2	Adjoint technique territorial	26 heures 00
2	Adjoint technique territorial	24 heures 00
1	Adjoint technique territorial	19 heures 00
1	Adjoint technique territorial	18 heures 00
1	Adjoint technique territorial	12 heures 00
1	Adjoint technique territorial	11 heures 00
1	Adjoint technique territorial	10 heures 00
1	Adjoint technique territorial	5 heures 15
1	Adjoint technique territorial	4 heures 00
Filière animation		
Effectif	Grade	Durée hebdomadaire de service
1	Adjoint d'animation territorial	35 heures 00
2	Adjoint d'animation territorial	30 heures 00
Filière médico-sociale		
Effectif	Grade	Durée hebdomadaire de service
2	Éducateur de jeunes enfants territorial	35 heures 00
1	Éducateur de jeunes enfants territorial	28 heures 00
2	Auxiliaire de puériculture territorial principal de 2 ^{ème} classe	28 heures 00
2	Agent social territorial principal de 2 ^{ème} classe	28 heures 00
2	Agent social territorial	28 heures 00
1	Agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 1 ^{ère} classe	28 heures 00
1	Agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 2 ^{ème} classe	28 heures 00

Les crédits ouverts sur le chapitre 012 du budget 2022 de la commune sont suffisants pour faire face aux coûts supplémentaires induits par ces ouvertures et suppressions de postes.

Délibération publiée le 30 septembre 2022

**Le Maire,
Jean-Yves PLOTEAU**

**Le secrétaire de séance,
Frédéric DUBOIS**



Envoyé en préfecture le 30/09/2022
Reçu en préfecture le 30/09/2022
ID : 044-200078079-20220920-DCM165_2022-DE

